



Le Programme Habiter Mieux dans la Loire

Assises du plan Santé de la Ville de Saint-Etienne

Rémi Dormois, chef du service habitat à la DDT de la Loire

Sommaire

- Présentation générale du programme « Habiter Mieux »
- Les conditions d'éligibilité pour les propriétaires occupants
- Les dispositifs opérationnels dans la Loire
- Bilan 2013 dans la Loire
- Démarches mises en place localement

Présentation générale du programme « Habiter Mieux »

- Programme issu des Investissements d'avenir (I.A) et doté de 1,35 Md€, dont 500 M€ au titre des I.A et 250 millions de la cession des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- L'objectif est d'améliorer d'au moins 25% la performance énergétique de plus de 300 000 logements privés d'ici 2017 :
 - un accompagnement complet des propriétaires occupants doit être effectué par un opérateur agréé afin d'optimiser le projet en fonction notamment des capacités financières du ménage et de l'état du bâti.
 - afin de limiter ce coût d'ingénierie et d'optimiser le couple repérage / traitement de l'habitat, des dispositifs opérationnels sont mis en œuvre dans les territoires sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités.
- En juin 2013, des évolutions réglementaires ont eu lieu afin de :
 - renforcer significativement les financements de l'Anah aux travaux d'économies d'énergie
 - augmenter les plafonds de ressources d'éligibilité au programme
 - favoriser le développement d'un parc locatif privé à loyer et charges maîtrisés en ouvrant le programme Habiter Mieux aux propriétaires bailleurs

Les conditions d'éligibilité pour les propriétaires occupants

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages « très modestes » 50 % HT du montant des travaux (plafond de 20 000 €)	Ménages « modestes » 35 % HT du montant des travaux (plafond de 20 000 €)
1	14 245 €	18 262 €
2	20 833 €	26 708 €
3	25 056 €	32 119 €
4	29 271 €	37 525 €
5	33 504 €	42 952 €
par personne supplémentaire	+ 4 222 €	+ 5 410 €

Revenu fiscal de référence par unité de consommation dans la Loire en 2011 : **18019 €**

Bilan 2013 dans la Loire (1)

- depuis l'ouverture aux bailleurs de juin 2013, 32 logements locatifs ont bénéficié des aides du programme, dont 28 pour une amélioration de la performance énergétique supérieure de 50%.
- 492 propriétaires occupant ont bénéficié du programme :
 - 233 projets conduisant à une amélioration énergétique comprise entre 25 et 35 %
 - 177 projets conduisant à une amélioration énergétique comprise entre 35 et 50 %
 - 82 projets conduisant à une amélioration énergétique supérieure à 50 %
 - Le gain énergétique moyen est de 39 %
 - 80 % sont des propriétaires « très modestes » et 20% dont des propriétaires non éligibles aux aides avant le 1er juin 2013
- Le montant de travaux moyens réalisés par les propriétaires occupants dépassent 17 000 € HT.

Bilan 2013 dans la Loire (2)

- un reste à charge moyen (toutes aides publiques déduites) est d'environ 6 700 € TTC
- deux profils de publics se présentent:
 - des ménages pouvant avoir d'extrêmes difficultés à faire face à un reste à charge de quelques centaines d'euros « seulement »
 - les autres ménages qui peuvent trouver des solutions (éco-prêt, ...) pour financer leur projet de travaux
- avec l'afflux des nombreux dossiers (guichet unique, aides très favorables) il est nécessaire de ne pas oublier la cible initiale du programme : les ménages en forte précarité énergétique

Dispositifs opérationnels dans la Loire

- quatre programme d'intérêt général (PIG) mettant en œuvre le programme « Habiter Mieux » :
 - CA Saint-Etienne Métropole
 - CA Loire Forez
 - CC Pays de Saint Bonnet le Château
 - CC Monts du Pilat

- deux OPAH-RU sur la ville de Saint-Etienne et un plan de sauvegarde
 - Quartier Jacquard
 - Quartier Chappe-Ferdinand
 - Plan de sauvegarde sur la copropriété du Forum à Montreynaud

- à venir :
 - PIG CA Roannais agglomération
 - PIG départemental

Démarches mises en place localement

L'objectif est donc de favoriser l'accompagnement social et financier des ménages en précarité énergétique :

- des **groupes locaux** dédiés aux précarités dans l'habitat mis en place par les EPCI
- **travail en cours avec les banques** pour faciliter la trésorerie des opérations (avance de trésorerie) mais aussi le financement du reste à charge (type micro-crédit)
- Un dispositif pour les bailleurs complémentaire d'Habiter Mieux (CG/EDF) : le fonds d'aides aux bailleurs solidaires (FABAS).
 - Un diagnostic des usages (DUEL)
 - Une aide de 2 000€ maximum par logement dans la limite de 45% du montant total des travaux éligibles